

# Urbia

Les Cahiers du développement urbain durable

Agriculture urbaine



© Photographie : Laurent Daune, Genève 2010



Observatoire universitaire  
de la Ville et du  
Développement durable

Numéro 12 - juin 2011

# Urbia

## n°12 - juin 2011

URBIA

JOËLLE SALOMON CAVIN ET NELLY NIWA

Introduction. Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes

SERGE BONNEFOY

La politisation de la question agricole périurbaine en France : points de repère

PAOLA BRANDUINI ET LIONELLA SCAZZOSI

Les paysages agraires périurbains : vers la co-construction du territoire

CATHERINE PFEIFER

Le rôle de l'agriculture pour soutenir la multifonctionnalité des territoires ruraux aux Pays-Bas

LAURENT DAUNE ET NATHALIE MONGÉ

L'agriculture urbaine, un fondement dans le projet de territoire

MARCELLIN BARTHASSAT, SÉBASTIEN BEUCHAT ET GUY DERIAZ

Agriculture, ville et paysage : enjeux du projet d'agglomération franco-valdo genevois

CRAIG VERZONE ET JEAN-PHILIPPE DIND

De l'agriculture urbaine au *Food Urbanism* : état des lieux et perspectives pour la Suisse

ISSN 1661-3708

## Agriculture, ville et paysage : enjeux du projet d'agglomération franco-valdo genevois

---

Marcellin Barthassat, Architecte

ar-ter atelier d'architecture - territoire  
Carouge

Courriel :  
m.barthassat@ar-ter.ch

Sébastien Beuchat, Ecologue et chef de projet

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois  
Etat de Genève  
Genève

Courriel :  
sebastien.beuchat@etat.ge.ch

Guy Dériaz, Ingénieur agronome

Bureau acadé sarl, Genève

Courriel :  
gderiaz@groupe-ae.ch

### Résumé

La question du paysage est devenue aujourd'hui indissociable des pratiques de l'architecture et de l'urbanisme. Entre les visions romantiques et rationalistes, le mot paysage donne lieu à des interprétations et représentations multiples. L'évolution des territoires,

aux échelles métropolitaines pourrait-elle amener à une « *inversion* » des pratiques traditionnelles de l'urbanisme ? Pourrait-on supposer ou imaginer un processus de développement urbain, dans lequel le paysage deviendrait la matrice du projet territorial ? L'expérience du « *plan paysage* » pour le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, développe cette hypothèse en mettant au centre la question agricole, sa perspective de souveraineté alimentaire et sa coexistence avec l'espace urbain, ainsi que les enjeux de « *durabilité* ».

#### Mots-clés

Maillage territorial, souveraineté alimentaire, inversion de perspective, perméabilité – connectivité, espace public rural et urbain

#### Abstract

The issue of landscape has today become inseparable from architectural and urban planning practises. From romantic to rationalist approaches, the concept of landscape can lead to various definitions and representations.

With the changes that have come about on a metropolitan level, could we imagine to invert planning practices in order to make landscape the « *matrix* » of a territorial project ?

The greater Geneva metropolitan project takes on this idea. Its « *landscape plan* » is centered around the issue of agriculture, food sovereignty, cohabitation with urban areas, as well as sustainability.

#### Keywords

Territorial mesh, Food sovereignty, perspective switch, permeability/connectivity, urban and rural public space

*Les auteurs représentent des domaines de compétence différents mais croisent leurs regards pour donner à la démarche de projet une approche plus interdisciplinaire. Dans la complexité des territoires transfrontaliers investit c'est une attitude qui implique un état de recherche ouvert. Outre les différentes fonctions qu'ils occupent dans le processus de projet en cours, Sébastien Beuchat est écologue et s'est impliqué dans la renaturation de cours d'eau, dans des projets agricoles et de gestion d'espaces naturels ; Marcellin Barthassat est architecte et a étendu son champ d'expérience de la question urbaine à des projets de paysage, estimant la prise en compte du « contexte » comme fondateur du projet territorial ; Guy Dériaz est ingénieur agronome, il déploie une grande activité sur les questions agricoles et environnementales ainsi que sur la participation citoyenne aux projets d'aménagement du territoire. Les auteurs ont mis en commun leurs préoccupations sur l'idée d'un renouvellement des rapports entre la ville et la campagne. Ce texte est issu d'une présentation à trois voix qu'ils ont donné lors du colloque international à l'Université de Lausanne : Quelle place pour l'agriculture dans le projet urbain en Suisse ?*

## Deux démarches simultanées de projet : paysage et agriculture

L'adoption au début des années 2000, d'une politique des agglomérations au niveau fédéral en Suisse, a permis de déclencher des programmes publics innovants en terme d'aménagement du territoire. Inciter financièrement les agglomérations à concevoir une vision intégrée entre urbanisation et mobilité tout en prenant en compte l'environnement a permis une nouvelle approche transversale des projets territoriaux. En outre, un rythme soutenu et à échéance fixe

de 4 ans constitue un des éléments moteurs pour maintenir la dynamique et la construction à long terme des agglomérations. Cependant, même si les objectifs annoncés des projets d'agglomération visent à encourager le développement urbain vers l'intérieur et à réduire la consommation de ressources, force est de constater que les fonctions remplies par les espaces ouverts dans le développement des agglomérations ne restent souvent que partiellement présentes dans ces conceptions territoriales. Pourtant, les espaces non bâtis, comme les espaces verts, agricoles ou naturels, représentent pour la population un atout important en terme de qualité et un complément indispensable aux zones urbanisées. Si l'agriculture a toujours fait partie de l'histoire des villes, « *elle apparaît rarement prioritaire par rapport à d'autres destinations* » estime Pierre Donadieu, qui appelle à une indispensable intervention publique forte et prospective qu'implique un maintien durable des espaces ouverts agricoles (Donadieu et Fleury, 1995). Cette perspective de la terre nourricière aux franges urbaines, voir à l'intérieur des villes abandonnées par l'industrie - l'exemple surprenant de Détroit aux Etats-Unis qui organise son agriculture de proximité - constitue un enjeu de taille (patrimoine collectif et facteur de sociabilité), il devient un sujet du projet de paysage pour la ville.

A l'heure où la proximité et les interpénétrations des activités agricoles et des zones urbanisées deviennent de plus en plus forte sur le plateau suisse, et où une majorité de la population suisse vit aujourd'hui dans des espaces suburbains, concevoir un projet de territoire et un développement durable/harmonieux des villes signifie également se donner les moyens de garantir les différentes fonctions des espaces non bâtis. L'atteinte de cet objectif nécessite un changement de méthode, puisque jusqu'à présent, et malgré la proximité précédemment décrite, projets agricoles et projet urbains n'ont eu que très peu d'échanges au cours des dernières décennies, et les outils mis en place n'ont que très peu de passerelles entre eux. Or, à l'époque où l'on parle de plus en plus d'agriculture périurbaine ou même urbaine, la coordination entre les politiques mises en place semble évidente et nécessaire.

Cette prise de conscience sur les enjeux liés aux activités agricoles périurbaines n'est de loin pas l'apanage de l'agglomération ge-

nevoise, mais se développe dans de multiples villes ou territoires autour de la question de la *souveraineté alimentaire*<sup>1</sup>. Le changement de conception prenant en compte les espaces agricoles non pas comme des *réserves foncières* mais bien comme des espaces ressources, fait lentement son chemin. En outre, l'agriculture apparaît aussi comme un élément permettant cohésion sociale et équilibre environnemental. Cette évolution des pratiques territoriales doit être mise en parallèle avec celles des questions relatives à la sécurité alimentaire et une partie de sa réponse dans l'agriculture locale ou de proximité. Ainsi dans un grand nombre de régions en Europe et en Suisse, les questions liées aux circuits courts, à la vente directe et à l'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective sont d'actualité. Dans une enquête réalisée fin 2008 sur la base d'un échantillon de 700 personnes, représentatif de la population genevoise, les éléments suivant ont notamment pu être mis en évidence: interrogées sur les types de produits consommés, 85% des personnes répondent avoir déjà acheté des produits issus de l'agriculture genevoise et 78% aimeraient pouvoir en consommer davantage. Cependant, lorsqu'on les interroge sur ce qu'il faudrait faire pour que les Genevois consomment plus *local*, les sondés plaident pour une baisse des prix, une meilleure identification sur les lieux de vente, une meilleure information sur les produits et d'une manière générale un accès simplifié. Aux portes d'une agglomération de bientôt un million d'habitants, le potentiel de création de valeur ajoutée pour l'agriculture du bassin genevois est donc important, notamment si elle s'adapte aux attentes des consommateurs et donne sens à l'évolution des paysages contemporains.

## Enjeux agricoles et paysagers dans l'espace métropolitain lémanique

Fonctionnalité des espaces agricoles, relations sociales avec la ville, cohabitation entre urbains et monde agricole, production et

1 C'est un mouvement qui s'exprime de manière diversifiée mais qui se réunit dans des forums, voir se fédère. En Suisse UNITERRE est très actif dans le développement de l'Agriculture contractuelle de proximité (ACP), sur un plan plus large la Plate-Forme Souveraineté Alimentaire (PFSA). Voir également le documentaire de Coline Serreau « *Solutions locales pour désordre global* ».

consommation de produits locaux sont autant de thèmes d'actualité qui poussent à une nécessaire évolution de la relation ville-campagne. C'est dans ce contexte que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a intégré dans son schéma d'agglomération les questions liées au paysage et à l'agriculture dans son projet de territoire. En prévision d'accueillir le développement prévu d'ici 2030 (+200'000 nouveaux habitants, +100'000 nouveaux emplois), comment maîtriser au mieux l'étalement urbain et préserver les composantes paysagères du territoire? Dans une agglomération qui se veut verte, quelle place a l'agriculture dans le développement de l'agglomération? Quel positionnement pour les produits agricoles locaux? L'agriculture peut-elle participer ou contribuer à la cohésion sociale? Les projets de développement urbains ne peuvent-ils pas gagner en qualité en intégrant des points de vente mettant en valeur l'agriculture de la région ou des projets d'agriculture contractuelle? Y a-t-il une synergie possible entre espaces agricoles et urbains pour le développement d'infrastructures majeures de valorisation des rejets thermiques et des ressources renouvelables?

Pour répondre à ces nombreuses questions. Deux approches sont menées qui interagissent continuellement entre elles: une démarche paysage, superposée à celle de l'urbanisme et de la mobilité, menées dès 2007, le « *Plan paysage* », et une démarche agricole initiée en 2008, le « *Projet agricole d'agglomération* » venant compléter, conforter et concrétiser la première.

Ces deux démarches parallèles et complémentaires ont un objectif commun, celui de valoriser les forts atouts de l'agriculture de l'agglomération franco-valdo-genevoise, en préservant les espaces nécessaires à la production et en promouvant les projets et structures nécessaires à son développement. Elles alimenteront le Projet d'agglomération de la 2<sup>ème</sup> génération et serviront de base dans le cadre de la révision en cours des documents de planification de part et d'autre de la frontière (Plans directeurs, SCOT, PLU, etc.). Finalement, elles donneront aussi les éléments nécessaires pour nourrir des projets plus opérationnels comme le Contrat de développement durable de la Région Rhône Alpes préparé par les partenaires français de l'agglomération, des Projets de Paysage



transfrontaliers ou encore le Projet de développement régional de l'agriculture genevoise. Ainsi, le lien entre planification territoriale et développement économique sera assuré. L'objectif de cette démarche est de proposer un nouveau *contrat* entre l'agriculture de la région franco-valdo-genevoise et les bassins de vie urbanisés de son agglomération.



**FIGURE 1 :** PLAN PAYSAGE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS 2007 AVEC SES COMPOSANTES FONDATRICES : RELIEF, HYDROGRAPHIE, VÉGÉTAL, AGRICULTURE, TRANSFORMATIONS (SOURCE : ATELIER AR-TER AVEC METRON + TRANSITEC)

La concrétisation de cette démarche est rendue possible par la volonté et la motivation des acteurs, que ce soit les acteurs politiques, de la planification, de l'agriculture, mais aussi de l'ensemble de la société civile. Ces dernières années, la mobilisation a été forte. Celle-ci s'est révélée par une participation record lorsque l'agglomération a décidé, lors de son dernier séminaire<sup>2</sup>, d'évoquer les enjeux pour les espaces naturels et agricoles. Ainsi, par de nombreux ateliers, une certaine culture du projet s'est développée entre des acteurs qui n'avaient jusqu'à présent que peu de contacts entre eux, acteurs urbains et agricoles bien sûr, mais également entre acteurs suisses et français. Ce début de coordination sera peut-être le meilleur moyen d'intégrer les problématiques agricoles dans une agglomération en plein développement. Les premières actions sont lancées mais le débat continue, car tout n'est de loin pas résolu. Cette contribution pose les éléments de réponse qui ont été donnés par les deux démarches précitées, mais également les nombreuses questions qui font encore débat.

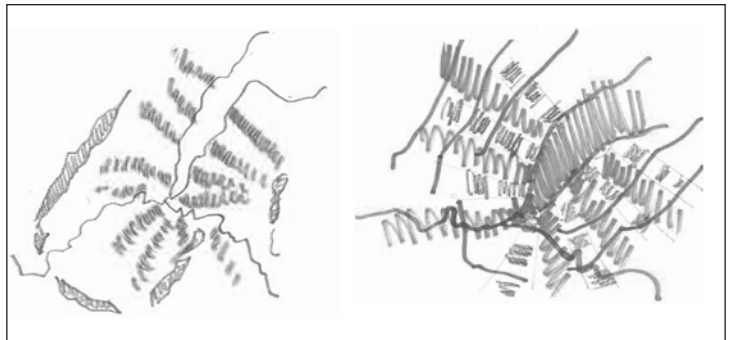
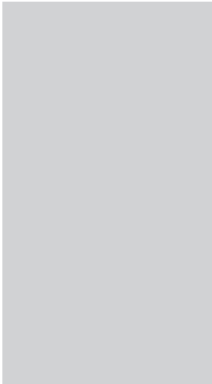
## Le paysage comme matrice du projet territorial

A l'origine du schéma d'agglomération 2007, nous n'étions pas obligé d'initier une démarche sur les espaces ouverts de la nature et de l'agriculture en rapport à l'espace public urbain. Ce volet paysage et environnement est né d'une conviction commune entre de nombreux acteurs participant au projet d'agglomération. Dans la dynamique du projet régional, la question du paysage a ouvert un champ d'exploration des espaces transfrontaliers qui nous sont communs. Ces enjeux ne signifient pas de se limiter à une stricte conservation ou protection du patrimoine paysager, mais, plutôt d'inviter à réinventer des relations entre site et programmation, entre nature, agriculture, urbanisme et mobilité. Les paysages sont souvent définis comme *espaces ouverts*, enrichis par la diversité de leurs origines : les ensembles primaires, les ensembles exploités, les délaissés, les réserves (Clément, 2000 ; 2004). Les premiers représentent des espaces naturels non anthropisés, les seconds

---

2 Thème du séminaire : Une agglomération verte: quels enjeux et opportunités pour les espaces agricoles et naturels ? 17 septembre 2010, Archamps. [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

représentent le paysage transformé (exploité) par l'homme, les délaissés résultent d'un abandon d'activité sur un terrain donné (friche), les réserves sont des espaces protégés par décision collective ou institutionnelle. Certes, cette première définition n'est pas suffisante, elle insiste sur le caractère indéterminé du statut paysage. C'est bien pourquoi, la plupart du temps, il ne précède pas le projet urbain, mais doit s'adapter à des décisions d'urbanisation fonctionnelles et quantitatives. Dans l'idée de matrice ou socle du projet territorial, il y a ses composantes topographiques, hydrographiques, végétales, parcellaires, de voiries et du bâti qui permettent de comprendre les processus historiques de formation du territoire dans sa totalité (Burel et Baudry, 2001). Puis, il y a le principe plus étendu de porosité (rapport entre vide et plein de la ville), de connectivité et de perméabilité ouvrant ainsi « *une accessibilité généralisée* » par le projet d'espace public selon Bernardo Secchi<sup>3</sup>. Autrement dit, il s'agit de mettre en relation les différents tissus urbains avec les différents paysages à l'échelle territoriale. Tel est l'un des enjeux majeur de ce siècle.



**FIGURE 2 : SYSTÈME RADIOCONCENTRIQUE - COURS D'EAU ET PÉNÉTRANTES DE VERDURE, PRINCIPE DE MAILLAGE (CROQUIS M. BARTHASSAT/ATELIER AR-TER)**

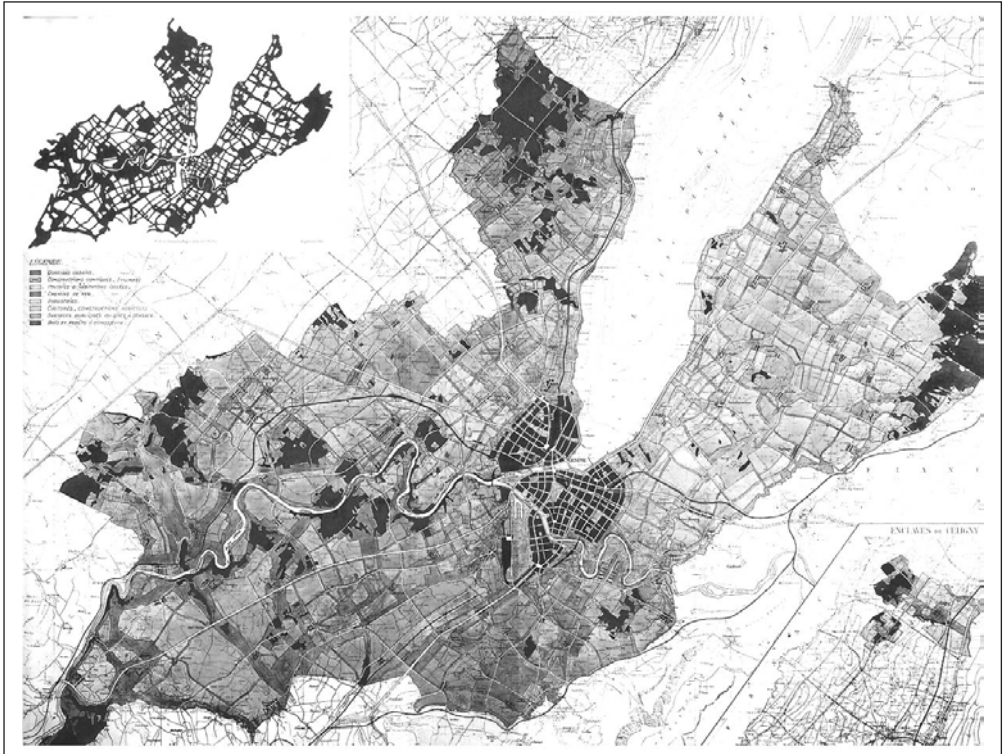
3 Voir l'attitude très intéressante du Studio 11 Bernardo Secchi et Paola Viganò, idée de la « *ville poreuse* » à propos du concours sur le Grand Paris publié le 16 juin 2009

## La référence au Plan Braillard Bodmer de 1936

---

La configuration lacustre et alpine donne une dimension exceptionnelle aux différents lieux de vie, caractérisés par les reliefs du massif du Mont-Blanc, du lac Léman, du Rhône et de l'Arve ainsi que de leurs affluents. Entre le naturel et le construit, il faut remonter à la période des années 1920-30 pour trouver les prémisses d'une situation particulière du Genevois. Cette période de poussées sociales favorise la mise en place d'une culture de l'urbanisme, puis de l'aménagement du territoire qui place au centre la question de l'espace public rural et urbain (Cogato Lanza, 2003). Entre 1933 et 1936, Maurice Braillard, architecte alors chef du Département des travaux publics, élabore avec Alfred Bodmer, Arnold Hoechel et Hans Bernoulli, un plan de zones du canton dit aussi Plan directeur régional.

Ce plan prend la forme d'un double maillage orthogonal (concept de ville dans un parc) qui deviendrait la structure d'une ville immergée dans la verdure. Cet *héritage* a contribué significativement aux décisions genevoises de 1952 pour établir une claire distinction entre les espaces naturels et agricoles des zones à bâtir. Cette décision explique sans doute le caractère urbain relativement compact et l'existence d'une belle campagne que Genève a su maintenir.

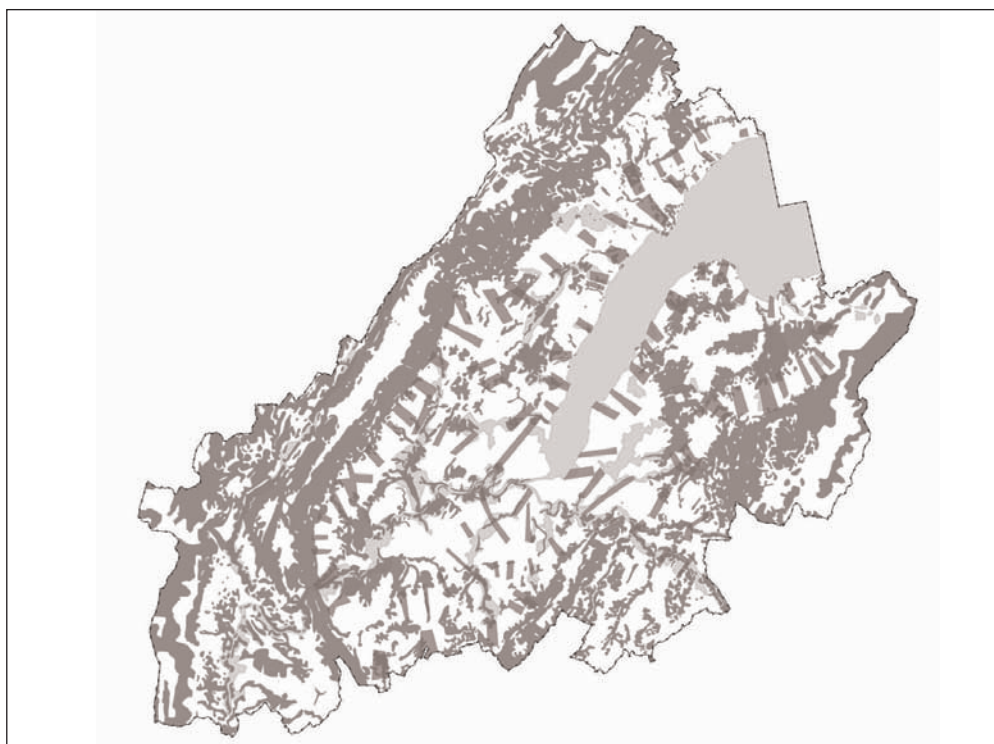


**FIGURE 3 :** PLAN DE ZONE DU CANTON DE GENÈVE DE 1936 ÉTABLI PAR MAURICE BRAILLARD ET ALFRED BODMER. UNE DOUBLE TRAME ORTHOGONALE ET ORIENTÉE NORD-EST/SUD-OUEST SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. (SOURCE : ARCHIVES FONDATION BRAILLARD ARCHITECTES)

### Miser sur la connectivité et la perméabilité par le « *maillage territorial* »

Quarante ans après, la campagne genevoise suisse est relativement bien préservée, mais cela n'a pas suffi à empêcher des effets de conurbation sur « *l'autre Genève* », une sorte de deuxième couronne urbaine inégale proche des piémonts du Jura et du Salève (Diener et al., 2006). Outre les règles d'aménagement différentes

en secteur français, Genève a construit peu de logements depuis la fin des années 90, alors que la croissance des emplois s'est amplifiée. Ainsi les attentes des acteurs de l'agglomération sont grandes et le Projet d'agglomération constitue un espoir (historique) de modification notoire. Autour des modes collectifs de déplacement (mobilité), le projet engage un concept et une planification qui pourrait rétablir ou mener vers un système maillé favorisant les continuités, générant des relations ; autrement dit sortir des logiques d'enclavement ou de cloisonnement par la mise en œuvre d'une trame des espaces publics urbains/ruraux faite de voirie, de réseau hydrographique, de nature en ville, offrant le support aux transports collectifs au service des bassins de vie.



**FIGURE 4 :** CHARPENTE PAYSAGÈRE SANS URBANISATION COMPOSÉE DE COURS D'EAU, MASSIFS FORESTIERS ET BOISÉ, ESPACES AGRICOLES, CÉSURES VERTES OU CONNEXIONS (SOURCE : ATELIER AR-TER AVEC METRON + TRANSITEC)

La superposition d'un troisième volet, le « *plan paysage* », à ceux de l'urbanisation et de la mobilité vise un développement qui pose à nouveau la question de la relation ou le renouveau qui aurait lieu d'être entre la ville et la campagne. Les trois domaines « *nature - agriculture - paysage* », réunis en un même plan, constituent la matrice des espaces ouverts du projet d'agglomération. L'hypothèse de 2007 mise sur une régulation du développement urbain à l'intérieur d'un système maillé traversant les échelles, celle de la ville comme celle de la campagne. Entre les espaces urbains, le plan formalise l'établissement de connexions ou d'interrelations entre des entités territoriales (reliefs, hydrographie, végétation et espaces agricoles) et des situations plus hybrides appelées à se transformer, comme par exemple la périphérie urbaine appelée à se densifier. Il sera alors question de *sub-urbanisme* c'est à dire de repenser ces franges entre la ville et la campagne, selon Sébastien Marot, « *qui appréhenderait le site comme la matrice d'un projet explorant les multiples strates spatio-temporelles du territoire* » (Marot, 2010). Le projet global de l'agglomération franco-valdo-genevoise ouvre alors des chantiers possibles (processus) à différentes situations, à différentes échelles afin d'articuler les multiples configurations territoriales au projet commun en devenir.

## L'hypothèse d'une « *inversion* » ou l'urbanisme par le paysage

Les remembrements considérables liés aux mutations de l'économie agricole, les colonisations rapides d'espaces ruraux, le développement d'infrastructures et de lotissements suburbains ou d'activités appellent à un véritable changement des modes opératoires classiques de l'aménagement du territoire. Les rapports entre la ville et la campagne sont aujourd'hui fortement liés à la complexité de l'étalement urbain. L'extension des infrastructures oblige bon nombre de collectivités à s'accommoder de situations qu'elles n'ont pas toujours choisies, en particulier dans les zones périurbaines. Le *point de vue du paysage* invite à la critique d'une vision juxtaposée des fonctions ou des zones. Il s'agit d'articuler plusieurs vues d'un même territoire, de faire habiter les gens de

manière durable sur des territoires, certes différents, mais inter-dépendants. Le plan met au centre la recherche d'une coexistence entre nature, agriculture (y compris sa fonction de souveraineté alimentaire) et urbanisme. Il s'agit de dépasser effectivement la simple cohabitation de zones d'affectations pour mettre en place une mixité et diversité des usages et des paysages qui s'engageraient vers une politique d'interrelation entre les sites urbanisables avec les bassins de vie et les espaces ouverts naturels et agricoles.

La prise de conscience de l'importance de la gestion de l'eau (programme de renaturation des cours d'eau)<sup>4</sup> nous mène directement à concevoir le projet d'une agglomération *irriguée*. Il s'agit à la fois d'une reconnaissance et d'un rétablissement du réseau hydrologique à ciel ouvert, favorisant la rétention des eaux de pluie ainsi que la biodiversité en contexte urbain. C'est la première composante de la « *charpente paysagère* » déclinée dans le plan paysage 2007. La seconde relève du monde végétal (massifs et cordons forestiers et bocages), alors que la troisième composante est fondée sur l'agriculture. Le « *plan paysage* » propose une « *inversion* » des pratiques traditionnelles qui s'appliquent à consommer ou à fabriquer le site par le programme. Contre l'extension de la ville aux frais de la campagne, la charpente et le maillage devraient véhiculer une pression inverse, celle de la campagne qui pénètre la ville, en lui donnant une forme et une structure, autrement dit une sorte de « *territoire inversé* » (Cogato Lanza, 2005). Outre les pénétrantes du Rhône et de l'Arve, les renaturations de l'Aire de la Drize, de la Seymaz et de la Versoix témoignent de cette ambition de la campagne qui pénètre la ville. Le principe du maillage vert peut être décliné à toutes les échelles urbaines. Le plan paysage renoue avec cet effort pour inverser le rapport entre végétal et construit à l'ensemble du projet franco-valdo-genevois.

La démarche de projet propose la constitution d'une grande trame verte (maillage) irriguant le développement de l'agglomération. L'idée du maillage vert répond à trois ambitions : le maintien et la valorisation des grands espaces agricoles, la préservation et

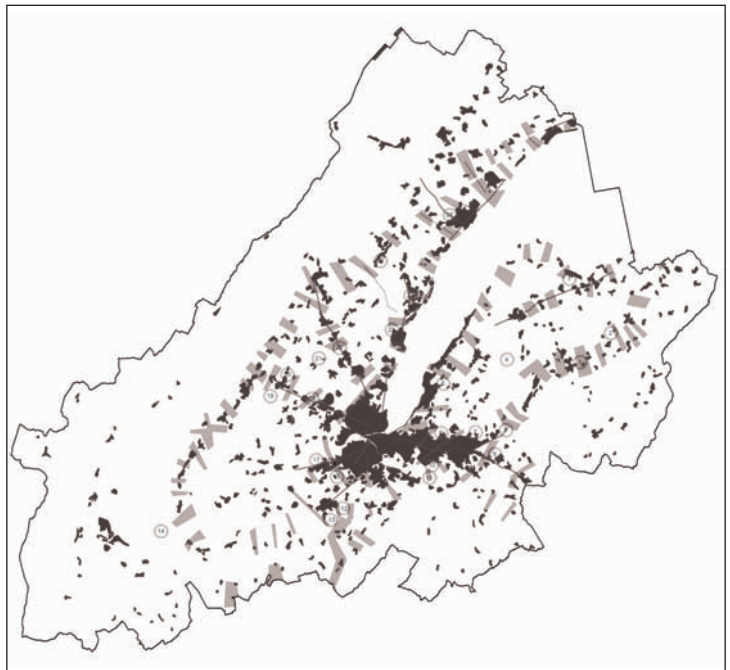
---

4 Voir le bilan de renaturation des cours d'eau dans le canton de Genève par le Département de l'intérieur et de la mobilité DIM (ex Département du territoire), 2009

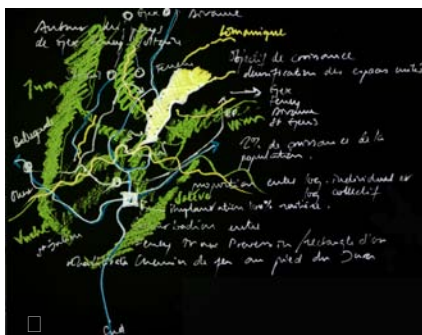


restauration des connexions biologiques et la mise en connexions des espaces verts (espace public rural). Le projet de paysage pour une agglomération multipolaire/organique (espace public urbain) entourée d'agriculture. Le principe d'un « *maillage vert* » peut s'appliquer autant dans les zones urbanisées (trame de l'espace public urbain couplée d'un réseau hydrographique) qu'à l'échelle de la campagne (espace public rural). La déclinaison du concept paysager articule deux classifications : les composantes territoriales existantes (contexte) et les situations nécessitant des projets de paysage ou d'aménagement d'espaces publics (valorisation/modification). La distinction entre ce qui relève de la conservation et ce qui traite de la transformation n'est pas fortuite. Le croisement ou la superposition des trois volets (urbanisation, mobilité et paysage/environnement) laisse apparaître, d'une part, différents points de frottement ou de contradiction entre espaces construits et espaces ouverts, et, d'autre part, l'enjeu représenté par les continuités des espaces naturels et agricoles<sup>5</sup>.

**FIGURE 5 : CARTE DE LA TRANSFORMATION AVEC URBANISATION, CÉSURES VERTES, POINTS DE TENSION ET DE CONTRADICTION, ROUTES À REQUALIFIER EN « ESPACE RUE » (SOURCE : ATELIER AR-TER AVEC METRON + TRANSITEC)**



5 Le Schéma d'agglomération et ses mesures, Cahier annexe N° 3 du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, volet paysage en pages 59 à 87. Voir : [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)



1. CHARPENTE PAYSAGÈRE : ESQUISSE CONCEPTUELLE DU PLAN PAYSAGE (CROQUIS M. BARTHASSAT/AR-TER)



2. ESPACE RURAL EN MUTATION : PLAINE DE L'AIRE ET PIÉMONT DU SALÈVE (PHOTO M.BARTHASSAT/AR-TER)



3. VILLE DIFFUSE OU CONURBATION : « L'AUTRE GENÈVE »... SUR LES PIÉMONT DU JURA, VUACHE ET SALÈVE (SOURCE : DIENER ET AL., 2003)



4. FRANGES URBAINES ET AGRICULTURE : ANNEMASSE VERSANT NORD-EST LES COMMUNAUX D'AMBILLY/SEYMAZ ET VERSANT SUD SECTEUR DES ILES ÉTREMBIÈRE/ARVE. (PHOTO M. BARTHASSAT/AR-TER)

## Nature, agriculture et paysage

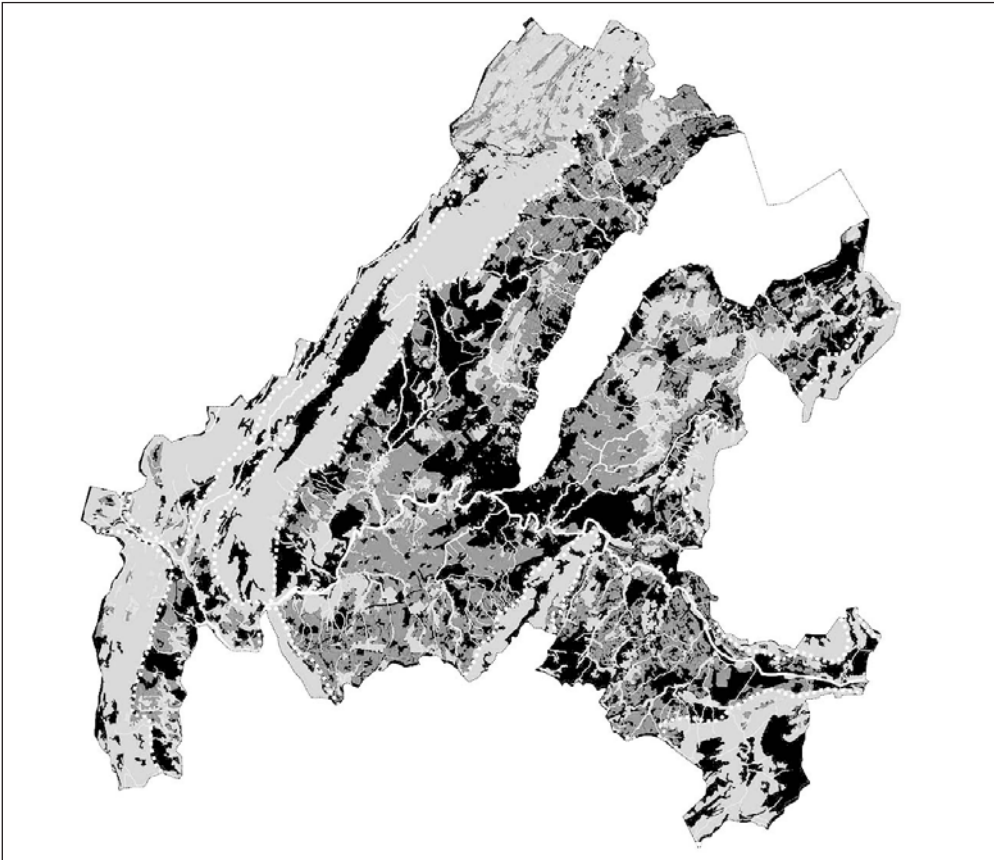
Depuis dix à quinze ans, le rôle de multifonctionnalité de l'espace rural est de plus en plus reconnu. Réserves naturelles, couloirs biologiques, agriculture locale, patrimoine, énergie et loisirs de proximité se développent et viennent enrichir la vie des communes résidentes. Ces fonctions ont quelque peu caché la raison première de ces espaces, celle de la production agricole. Pourtant, cette question revient aujourd'hui en force. La diversité des exploitations et filières agricoles de l'agglomération, tout comme l'apparition de modes d'exploitation ou de commercialisation différents<sup>6</sup> mettent en évidence l'importance de la production agricole et son rôle stratégique pour le maintien des paysages<sup>7</sup>. Mais c'est aussi dans l'élaboration du volet paysage que la question agricole s'est révélée de la plus haute importance, non seulement dans son enjeu de souveraineté alimentaire, mais aussi dans sa capacité à structurer - socialement, culturellement et économiquement - l'espace régional de l'agglomération. L'évolution de la demande des consommateurs pour des produits de qualité et de proximité émerge de manière de plus en plus pressante, et la fragilité des systèmes de distribution fait surface à l'occasion de nombreux événements (crise financières à répétition, crise climatique, crise sociale, etc.). La question de la manière de nourrir le million d'habitants de l'agglomération apparaît de plus en plus dans la recherche d'alternatives, alimentée par la critique du productivisme mondialisé à travers le développement du débat public. Philippe Desbrosses appelle à « *retrouver le chemin de l'intelligence collective* » face aux réponses urgentes qu'impliquent la crise écologique et économique, « *nous devons simultanément faire l'apprentissage de nouveaux modes de vie qui conjuguent solidarité, humanisme et résilience* » en activant les possibilités de coopération d'intelligences et non de leur mise en concurrence (Desbrosse et al., 2007 ;

6 Evolution de l'agriculture intensive à travers la PI (production intégrée), développement de l'agriculture biologique, vente à la ferme, expériences d'agriculture contractuelle, etc.

7 Cahiers thématiques n° 13-1 « *Analyse des impacts de Projet d'agglomération sur l'agriculture* », juin 2009, et 13-2 voir également « *Projet agricole d'agglomération* », juin 2010.

**FIGURE 6 :**  
**CHARPENTE PAYSAGÈRE POUR LE PLAN PAYSAGE DEUXIÈME GÉNÉRATION DU PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOIS 2012 (SOURCE : ATELIER AR-TER)**

Desbrosse, 2010). Dans une économie mondialisée, le maintien d'une agriculture viable, de part et d'autre de la frontière, suppose la mise en place de contrats à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle locale. Assurer la pérennité des exploitations, la capacité de production et d'échanges à l'échelle locale, c'est non seulement soutenir la viabilité de l'agglomération, mais c'est aussi contribuer à renforcer l'identité de paysages comme un territoire partagé entre agriculteurs et citoyens. De nouvelles expériences d'agriculture de proximité nous permettent de comprendre les signes d'un changement de paradigme. C'est un mouvement mondial qui se développe sur la question de la souveraineté alimentaire. Pour le projet régional franco-valdo-genevois cette mouvance va influencer le projet agricole transfrontalier, ainsi la question agricole devient tout aussi importante que celle du logement et du travail.



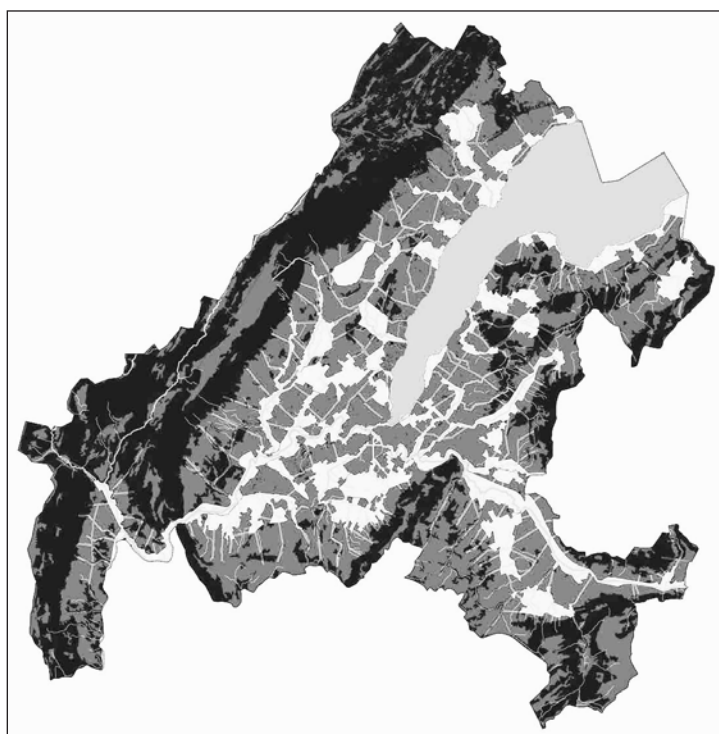
## Evolution du plan paysage à l'horizon 2012

Dans sa deuxième version, le plan paysage développe une approche d'échelle différente pour s'élargir, au delà du cœur de l'agglomération, aux grandes entités du bassin lémanique et de l'arc alpin. La démarche en cours identifie une trentaine de « *projets de paysage* » interconnectés et qui pourraient être développés dans un processus évolutif. Il s'agira effectivement d'affronter des situations différentes, de la ville diffuse et de ses franges, démontrer la pertinence d'un système maillé, traverser les échelles du grand paysage, de la ville et du quartier et proposer des mesures d'aménagement comme concrétisation des postulats avancés. Ainsi nous devrions répondre aux attentes de la Confédération qui, dans l'évaluation du projet 2007 avait trouvé pertinent l'identification des « *points de frottement ou de contradiction* » mais pas suffisamment développé en terme de mesures. Cette critique a mis le doigt sur la question du traitement des limites, en particulier dans les franges suburbaines, dans cet entre-deux où se frotte ville et campagne. Les enjeux de connectivité y sont devenus stratégiques. Il s'agit non seulement de s'accorder sur les densités et limites de l'urbanisation, autour desquelles les espaces ouverts du paysage seront plus ou moins préservés ou confortés, mais aussi de la mise en œuvre d'un plan paysage. Celui-ci relève d'un exercice mettant au centre trois préoccupations :

- sortir des logiques d'enclavement ;
- établir des continuités générant des relations ;
- accentuer l'attractivité des sites, du territoire ou l'envie par le « *projet d'espace public* ».

Cette posture n'est pas dissociable des modes classiques de l'aménagement du territoire, elle s'insère ici plus comme un point de vue sur le projet d'agglomération que comme un volet additionnel à ceux de l'urbanisme et de la mobilité. Est-ce à dire que le plan paysage inviterait, pour reprendre l'extrapolation de Sébastien Marot, à « *un renversement de perspective à la faveur duquel le site devient la matrice du projet* » ? (Marot, 2010) C'est ce que nous avons souhaité et affirmé dans la première version en 2007. L'évolution du plan paysage de

2<sup>ème</sup> génération va se développer à trois échelles : le plan d'ensemble couvrant la totalité du paysage transfrontalier, l'approfondissement du projet sur les secteurs à enjeux, et les mesures concrètes d'aménagements paysagers par secteur. Au préalable, la Haute école du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture a renouvelé un état des lieux et diagnostic permettant une *lecture* des grands paysages de l'agglomération. Cet état des lieux renouvelé est décliné en trois échelles de lecture du territoire : les ensembles, les entités et les motifs (Bussy-Blunier et Daune, 2011). Le développement du volet paysage dans le projet d'agglomération 2012 offrira ainsi une nouvelle étape du projet territorial qui devrait permettre aux différents acteurs d'entrer en *conversation* à partir de propositions de projet plus ancrées dans les situations des villes et de leurs environnements.



**FIGURE 7 : MAILLAGE TERRITORIAL POUR LE PLAN PAYSAGE DEUXIÈME GÉNÉRATION DU PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOIS 2012 (SOURCE : ATELIER AR-TER)**

## Le Projet agricole d'agglomération

### Une démarche évolutive

Dans le cadre de la première génération du projet d'agglomération, les milieux agricoles étaient plutôt sceptiques et prudents face à la dynamique engendrée par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Les enjeux déclarés de ce projet étaient essentiellement centrés sur l'urbanisme et les transports. Le paysage et les espaces ouverts n'avaient effectivement que peu de place dans les débats. Une première étude a été lancée dans le but d'évaluer les impacts du projet d'agglomération sur l'agriculture. Cette étude suivait à l'origine une démarche plutôt *réactive* et cherchait à apprécier les effets des mesures d'aménagement envisagées dans le cadre du projet d'agglomération sur les exploitations agricoles de la région. Il est vite apparu qu'une telle démarche ne semblait pas pertinente et ne correspondait pas à la logique largement participative mise en place par le projet d'agglomération. Si l'agriculture désirait être réellement prise en compte et considérée comme un partenaire, il fallait qu'elle s'implique, qu'elle s'intègre dans les processus proposés par le projet d'agglomération et qu'elle participe activement au débat.

### Une participation active

Dans un deuxième temps, le monde agricole, représenté par les chambres d'agriculture, les représentants des exploitants (par filières de production) ainsi que les services agricoles des quatre entités territoriales du périmètre de l'agglomération<sup>8</sup>, s'est organisé pour être présent et contribuer aux discussions, en particulier autour des tables rondes publiques réunies pour débattre des projets proposés dans le cadre des périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA)<sup>9</sup>.

8 Départements de l'Ain et de la Haute Savoie, Cantons de Genève et de Vaud (district de Nyon).

9 Huit périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) ont été identifiés et ont fait l'objet d'études de projet

Cette participation active et relativement importante des représentants du secteur agricole aux différents processus proposés par le projet d'agglomération a permis d'une part de faire prendre conscience au monde agricole de l'atout que pouvait représenter le projet d'agglomération pour le développement et l'avenir de l'agriculture de la région, et d'autre part de rapprocher les aménagistes – urbanistes, architectes, ingénieurs – et les milieux agricoles. Ainsi, il s'est vite avéré nécessaire pour faciliter le dialogue de définir les enjeux que cherchait à défendre l'agriculture dans son ensemble, de préciser ses préoccupations majeures face au projet d'agglomération, et d'élaborer pour cela une liste d'indicateurs spécifiques.

Dans ce cadre, la diversité des filières et des modes de production agricoles existants est apparue à la fois comme un atout fort pour la région, mais également comme une difficulté pour défendre une vision commune de l'avenir de l'agriculture de la région. En effet, le secteur agricole de la région propose des produits très variés issus de modèles d'exploitation différents (production intensive, production intégrée, bio, agriculture de proximité). Cette diversité est une richesse en terme d'offre de produits agricoles, mais ne facilite pas la défense du secteur agricole dans son ensemble tant les besoins, contraintes et perspectives des différents types d'agriculture ou de filières peuvent être variés.

Néanmoins, tout ce travail de participation et de réflexion a progressivement abouti à « *inverser la logique* » : partant d'une démarche réactive face au projet d'agglomération, il a paru plus pertinent de développer une attitude plus active et créative en proposant des mesures et actions en faveur de l'agriculture. Les milieux agricoles se sont donc mobilisés pour élaborer un projet agricole d'agglomération constitué de différentes actions complémentaires. Ces actions sont de nature variées, l'objectif global étant d'assurer la pérennité et de consolider la place du secteur agricole dans le développement de la région au travers du renforcement de ses différentes fonctions.

---

(zoom sur les territoires) au niveau urbanisation, mobilité et environnement entre 2008 et 2010, par une trentaine d'équipes interdisciplinaires de projet. Cette dynamique et démarche de projet à reçu le grand prix d'urbanisme européen en 2010.

---



## Des pistes pour l'agriculture locale

---

Plusieurs pistes sont identifiées et font l'objet de réflexion ou de dynamiques portées par les acteurs locaux et régionaux. Dans différents domaines, le développement du projet agricole peut s'avérer utile et prometteur :

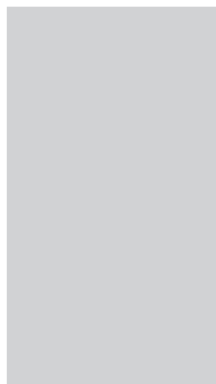
- *promotion* des produits de l'agriculture de la région au travers d'actions coordonnées de valorisation des produits locaux ;
- *aménagement du territoire* : il s'agit de développer des instruments de planification territoriale qui permettent de définir et préserver à long terme les espaces agricoles, outil de production des exploitations ;
- *structures* (en lien avec une filière) : il s'agit de développer des projets au niveau de l'agglomération afin de renforcer certaines filières de production et consolider ainsi la viabilité des exploitations concernées ;
- *agro-environnement* : dans ce domaine, il s'agit d'accompagner les volontés des différents territoires pour mettre en place des projets cohérents (réseaux de mesures agro-environnementales, gestion de la fréquentation de la population).

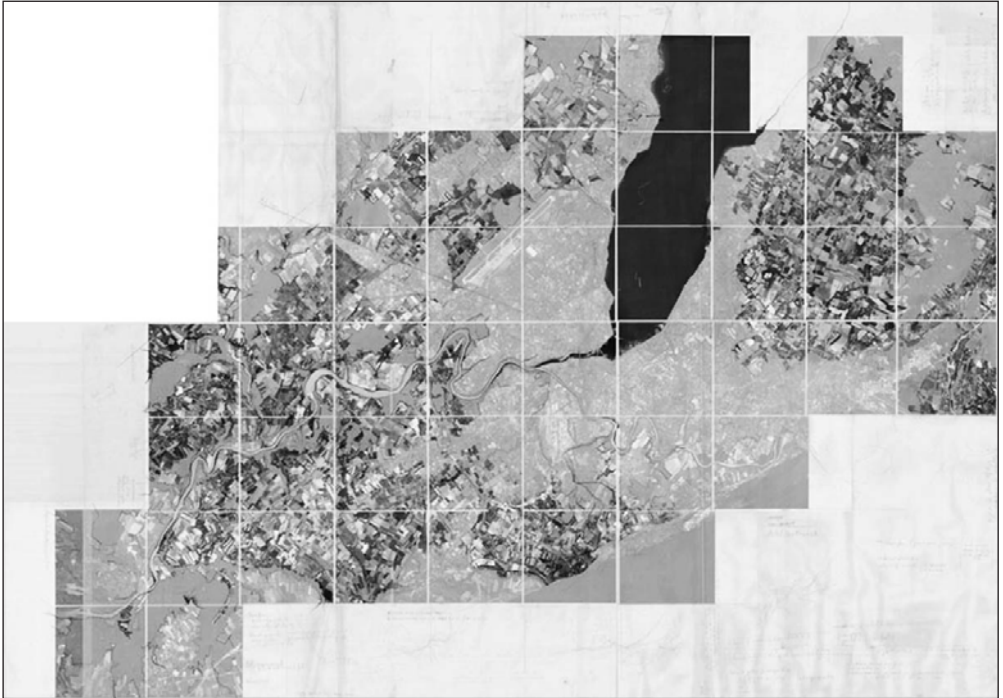
En regard des intentions déclarées par les consommateurs, et en phase avec les tendances actuelles cherchant à valoriser les produits locaux, à mettre en avant la souveraineté alimentaire et dans un esprit de développement durable, il semble évident que les perspectives de développement de la population de l'agglomération peuvent être perçues comme une opportunité très intéressante pour l'agriculture de la région. Au travers des échanges et des débats organisés dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération, on a pu observer progressivement un changement d'attitude de part et d'autre et en particulier une reconnaissance des atouts que représente l'agriculture de la région tant en terme de production alimentaire que du point de vue de la qualité de vie de la région. Près de la moitié du territoire concerné par le projet d'agglomération est géré par les exploitants agricoles. Leur

contribution au maintien du paysage et à l'entretien des espaces ouverts est donc significative.

Evidemment, la cohabitation entre le monde agricole et la population urbaine n'est pas toujours aussi idyllique qu'il n'y paraît ! La proximité des zones urbanisées compliquent parfois les pratiques agricoles et augmentent les contraintes d'exploitation, et les désirs et besoins de détente des urbains ne sont pas toujours compatibles avec les modes de production. Cependant, il s'agit de trouver un *modus vivendi* permettant une complémentarité des usages des espaces ouverts et respectant les différentes fonctions de la campagne.

Plusieurs initiatives se développent actuellement cherchant à rapprocher le monde rural et la population urbaine, et à consolider la place de l'agriculture tant du point de vue économique (renforcement des filières) que du point de vue social et environnemental (agriculture contractuelle de proximité (ACP); réseaux agro-environnementaux, etc...). Les mesures d'aménagement et de développement proposées dans le cadre du projet d'agglomération doivent intégrer cette perspective de renforcement du tissu agricole local et régional dans sa diversité et faciliter le développement de nouvelles relations entre la ville et la campagne. Ceci peut se concrétiser par exemple au travers d'une conception spécifique des interfaces entre les espaces bâtis et la zone agricole (harmonisation des franges urbaines), par l'intégration dans les programmes d'urbanisation d'espaces dévolus aux marchés de proximité, ou encore de l'organisation concertée du territoire pour *canaliser* les citoyens en zone agricole (réseaux de mobilité douce, marchés à la ferme, espaces de loisirs, etc.).





**FIGURE 8 : MOSAÏQUE PARCELLAIRE AGRICOLE – MONTAGE SUR ORTOPHOTO (SOURCE : E. TORRES MODREGO/IAUG - ARCHITECTURE ET PAYSAGE)**

### **Une démarche de *réconciliation***

L'évolution de notre société au travers de son urbanisation progressive a provoqué un éloignement marqué de la grande majorité de la population des réalités du monde agricole. Cette situation a engendré une déconnexion entre ces deux mondes qu'il convient dès lors de *réconcilier*. Les tendances actuelles sont plutôt favorables à cette dynamique, mais la pression urbaine particulièrement marquée dans la région genevoise ne facilite pas les choses. De plus, sur la région considérée, la présence de la frontière franco-suisse reste un obstacle important pour envisager des actions au niveau de l'ensemble du périmètre de l'agglomération en particulier dans le domaine agricole, et ceci malgré l'existence des

*zones franches*<sup>10</sup> sensées faciliter les échanges transfrontaliers des produits agricoles locaux.

L'évolution actuelle des modes de production tend également à rapprocher le secteur agricole du monde urbain, On observe le développement d'une agriculture de proximité impliquant relativement directement les consommateurs. Ce modèle d'agriculture cherche à répondre à une préoccupation toujours plus marquée envers la qualité des produits agricoles et de l'alimentation en général. Cette tendance prend de l'ampleur et vient en complémentarité d'une agriculture traditionnelle plutôt intensive et de masse qui restera certainement indispensable pour garantir une certaine sécurité alimentaire.

## L'agriculture et la campagne comme paysage futur de la ville

---

Les deux démarches lancées au travers du projet d'agglomération se rejoignent et s'alimentent. La réflexion sur le paysage permet de mettre en avant l'importance primordiale des espaces ouverts dans le développement urbain et des infrastructures de toute la région. Elle tente de promouvoir un *maillage territorial* par le développement d'une trame verte sur laquelle inscrire les grandes mesures d'aménagement. De son côté, la construction du projet agricole d'agglomération cherche à trouver des réponses et solutions pragmatiques pour mettre en valeur ces espaces ouverts et positionner l'agriculture comme réel partenaire du développement de l'agglomération. Les deux démarches se complètent et se renforcent mutuellement. La justification d'une armature verte

---

10 Les zones franches entourant Genève ont été mises en place dans le pays de Gex et de la Haute Savoie en 1815 et 1816 (Traité de Turin). Aujourd'hui les contours de ces zones ont été confortés par la sentence arbitrale de Territet du 1er décembre 1933. Elle garantit la franchise des exportations suisses suite à la dissociation du cordon douanier français de la frontière politique. Ces zones permettent un libre échange des produits de l'agriculture zoniennne et industrielle. On peut imaginer une réactivation d'une agriculture transfrontalière hors champs des contraintes suisses ou françaises qui favoriserait ainsi l'agriculture locale ou de proximité.

trouve un ancrage à travers les grands ensembles où différentes fonctions s'additionnent. Aspects paysagers, nature, loisirs et productions agricoles et forestières se rejoignent pour consolider la nécessité, mais aussi la viabilité, d'un espace rural qui contribue de manière capitale à la qualité de vie de la région. Il convient cependant d'être conscient de la fragilité de ces démarches dans le contexte d'une agglomération en pleine évolution et dont les ambitions de développement provoquent une pression importante sur les espaces ouverts. Dans ce sens, il s'agit de construire un nouveau paysage pour la ville diffuse où *l'étalement urbain* constitue la perspective d'espace public généralisé réunissant les thèmes de l'eau, du végétal, de l'énergie, d'espace partagé, et ce à partir de situations difficiles, banales, voir médiocres. Le défi étant pour l'heure d'engager des formes de *réparation urbaine* et de restaurer des relations entre le monde urbain et le monde rural autour d'un projet agricole de type nouveau.

Malgré une certaine avancée de la prise de conscience de la valeur des espaces agricoles et du paysage pour le développement de l'agglomération, les réflexions à ce niveau restent encore peu comprises en dehors d'un cercle relativement restreint. Il ne s'agit pourtant pas de tenter de limiter le développement de l'agglomération, mais bien de contribuer à un développement durable de qualité prenant en compte l'ensemble des composantes du territoire. Le monde agricole sait qu'il devra faire des concessions en perdant certaines surfaces de production, en particulier les parcelles enclavées ou isolées. Mais ces concessions ne sont admissibles que si, en contrepartie, d'une part les surfaces ainsi perdues sont utilisées de manière optimale (densité de l'urbanisation), et d'autre part, si l'agriculture peut se retrouver renforcée (en cohérence avec les objectifs agricoles du projet d'agglomération)<sup>11</sup>.

11 Il convient de rappeler ici les engagements du Projet d'agglomération vis-à-vis de l'agriculture: renforcer le rôle premier de production de proximité, intégration de l'espace agricole comme éléments structurants, orienter les espaces agricoles vers la multifonctionnalité, conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles, assurer une zone agricole préservée des constructions non-agricoles (*in* Charte du projet d'agglomération, 2007).

Beaucoup de questions restent encore ouvertes quant à l'avenir de l'agriculture de la région et son positionnement dans la programmation du projet d'agglomération. Le plan paysage et le projet agricole transfrontalier se veulent une contribution d'importance dans la constitution d'une culture à l'égard de la question agricole et des enjeux sociaux qu'elle ne manquera pas de soulever dans cet avenir proche. Dans ce sens, le débat et la mobilisation des acteurs pour l'agglomération franco-valdo-genevoise représentent un processus unifiant les bassins de vie au projet économique, social et environnemental. Ici la notion de « *durabilité* » (Rogers et Gumuchdjian, 2000) doit se décliner dans un processus de projet qui s'investit dans des stratégies situées à la croisée des domaines essentiels tels que : climat, relief, eau, agriculture, droit au logement, mobilité et travail, inégalités sociale et spatiales.

Aujourd'hui, fort des hypothèses testées et développées dans les études du Projet d'agglomération, la reconnaissance des espaces naturels et agricoles ainsi que des espaces publics urbains, donne au projet transfrontalier une troisième *dimension* : celle qui donne le caractère d'une métropole « *poreuse, accessible, isotrope et perméable* » que les architectes Bernardo Secchi et Paola Vigano empruntent à la géologie, celle d'une relation renouvelée entre la ville et la campagne ou encore celle qui définit ou rythme les rapports entre les pleins et les vides. Reste que l'enjeu qui englobe la totalité de la démarche réside dans *l'art de faire*. Cette mise en œuvre du projet dépend, non seulement de la volonté ou du portage par les collectivités, mais aussi de sa capacité à répondre aux attentes des différentes populations. L'idée de « *paysage* » synthétise et fédère davantage qu'il ne sépare, sans doute par les facultés d'enchaînement ou de connectivité qu'il suggère. Les démarches ainsi mises en œuvre à travers le projet d'agglomération offrent des perspectives de projet qui devraient nous entraîner vers une élaboration à la fois plus précise et concrète, à des fins de partage d'une culture commune sur l'art du paysage et de l'aménagement du territoire.

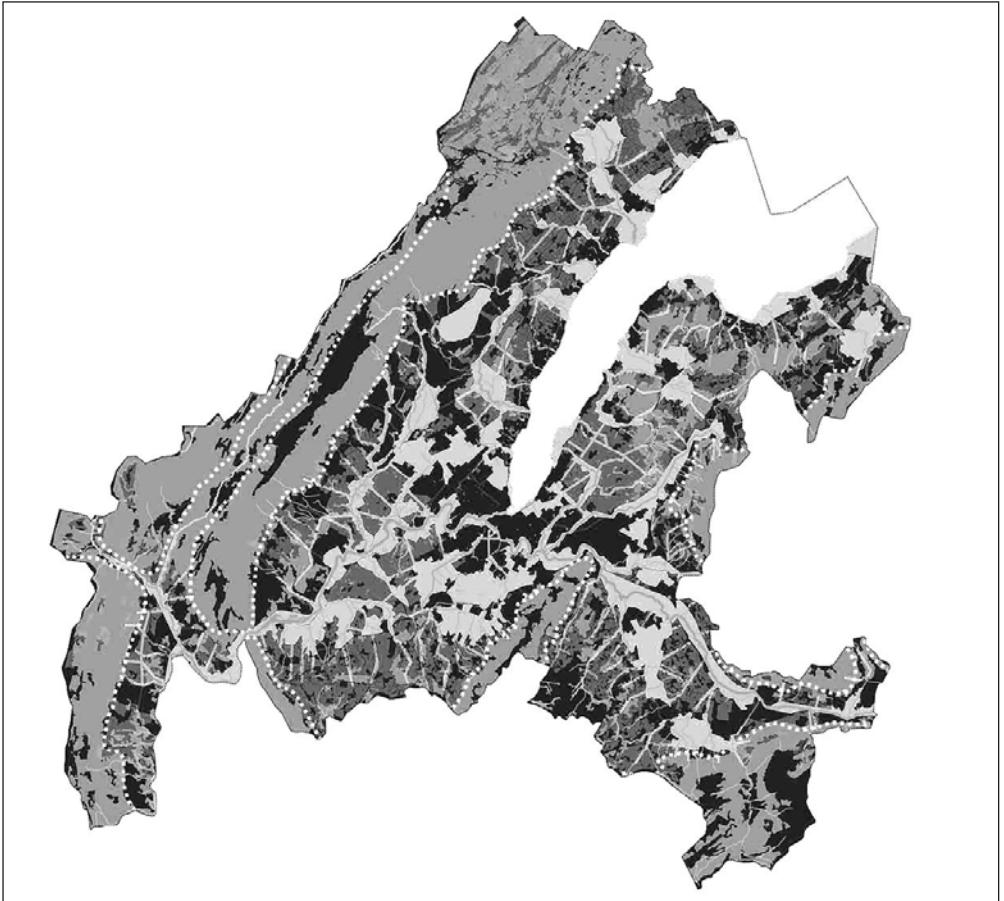


FIGURE 9 : CHARPENTE ET MAILLAGE TERRITORIAL RÉUNIS  
- PLAN PAYSAGE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION  
FRANCO-VALDO-GENEVOIS 2012 (SOURCE : ATE-  
LIER AR-TER)

## Bibliographie

---

- Brun, P. et Leveillé, A. (2003). *1896 - 2001 Projets d'urbanisme pour Genève*. Genève : DAEL/Georg.
- Burel, F. et Baudry, J. (2001). *Ecologie du paysage, concept, méthodes et applications*. Paris : éditions TEC & DOC.
- Bussy-Blunier, T. et Daune, L. (2011). *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois, Etat des lieux et diagnostic. Filière architecture-paysage*. Genève : Editions hepia.
- Clément, G. (2000). *Le Jardin planétaire*. Paris : Albin Michel.
- Clément, G. (2004). *Manifeste du Tiers Paysage*. Paris : éditions Sujet/Objet.
- Cogato Lanza, E. (2003). *Maurice Braillard et ses urbanistes, puissance visionnaire et stratégies de gestion urbaine (Genève 1929-1936)*. Genève : éditions Slatkine.
- Cogato Lanza, E. (2005). Le territoire inversé. In P. Versteegh (Dir.). *Méandres. Penser le paysage urbain*, (pp 117-139). Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Desbrosses, P., Bailly, C. et Nghiem, T. (2007). *Terres d'Avenir pour un mode de vie durable*. Monaco : Alphée.
- Desbrosses, P. (2010). *Guérir la Terre*. Paris : Albin Michel.
- Diener, R., Herzog, J., Meili, M., de Meuron, P. et Schmid, C. (2003). *La Suisse. Portrait urbain*. Bâle : Birkäuser.
- Donadieu, P. et Fleury, A. (1995). L'agriculture, une nature pour la ville ? *Les Annales de la recherche urbaine, numéro 74*, 31-39.
- Donadieu, P. (1998). L'agriculture peut-elle devenir paysagiste ? *Les Carnets du Paysage, n° 1*, 101-117.
- Marot, S. (2010). *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*. Paris : éditions de La Villette.
- Rogers, R. et Gumuchdjan, P. (2000). *Des villes durables pour une petite planète*. Paris : éditions Le Moniteur.